

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement numéro 511-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011;**
- **Projet de règlement numéro 512-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011;**
- **Projet de règlement numéro 513-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011;**
- **Projet de règlement numéro 514-2017 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 427-2011;**
- **Projet de règlement numéro 516-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011;**
- **Projet de règlement numéro 517-2017 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 427-2011;**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2017, le conseil a adopté les projets de règlement d'amendement numéro 511-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011, numéro 512-2017 et 516-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011, numéro 513-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011 ainsi que les projet de règlement numéro 514-2017 et 517-2017 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 427-2011;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mars 2017 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin. L'objet de l'assemblée est d'expliquer les modifications qui consistent :
 - a) à mettre à jour certaines dispositions du plan d'urbanisme concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricoles en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé;
 - b) à mettre à jour certaines dispositions du règlement de zonage concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricoles en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé, les usages prohibés de certaines constructions, les bâtiments complémentaires, les roulotte de villégiature ainsi que la terminologie;
 - c) à mettre à jour certaines dispositions du règlement de lotissement concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricoles en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé;
 - d) à mettre à jour certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricoles en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé, les dispositions concernant les documents requis pour

effectuer une demande ainsi que sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation;

3. Au cours de cette assemblée publique, Madame Audrey Bouchard, inspectrice en bâtiment et en environnement expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les projets de règlements modifiant le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement et le règlement sur les permis et certificats peuvent être consultés aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, entre le 13 février 2017 et le 13 mars 2017 inclusivement, et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement 516-2017 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire. L'ensemble du territoire de la Ville est concerné pour chacune des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Normandin ce 16 février 2017

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal « Nouvelles Hebdo », édition du 22 février 2017)